

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2017 A SAINT-JULIEN d'EYMET

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT  
Le 16 OCTOBRE à 20 h 30**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de  
ST-JULIEN D'EYMET sous la présidence  
de M. Jérôme BETAILLE

En exercice        39  
Présents            36  
Pouvoirs           00  
Votants             36

Date de convocation : 11/10/2017

Délégués des communes :

<b><u>BARDOU</u></b> -M. Jean-Paul ROUSSELY	<b><u>BOISSE</u></b> -Mme Stéphanie MOLLE absente	<b><u>CONNE DE LABARDE</u></b> -M. Dominique CASSANIS
<b><u>EYMET</u></b> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Sylvie RIALLAND -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENE BRE -Mme Martine AGARD-DENU EL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE excusée -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<b><u>FAURILLES</u></b>  -M. Gérard MARTIN absent	<b><u>FAUX</u></b>  -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<b><u>FLAUGEAC</u></b> -M. Gérard BAILLY	<b><u>FONROQUE</u></b> -Mme Régine BAGARD	<b><u>ISSIGEAC</u></b> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS
<b><u>MONMADALES</u></b> -M. Michel RAYNAL	<b><u>MONMARVES</u></b> -M. Christian BARCHIESI	<b><u>MONSAGUEL</u></b> -M. Hervé DELAGE
<b><u>MONTAUT</u></b> -M. Yves VEYRAC	<b><u>PLAISANCE</u></b> -M. Jean Marie FRICOT	<b><u>RAZAC D'EYMET</u></b> M. Th GROSSOLEIL
<b><u>SADILLAC</u></b> -M. JF FRUTTERO	<b><u>ST-AUBIN DE CADELECH</u></b> -Mme Annie LANDAT	<b><u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u></b> -M. Moïse LABONNE
<b><u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u></b> -M. Henri TONELLO	<b><u>ST-CERNIN DE LABARDE</u></b> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<b><u>STE-EULALIE D'EYMET</u></b> -M. Martial LAJOUX
<b><u>STE-INNOCENCE</u></b> -M. Jean-Jacques NADAL	<b><u>ST-JULIEN D'EYMET</u></b> -M. Christian COMTE	<b><u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u></b> -M. Emilio SARRAT
<b><u>ST-PERDOUX</u></b> -M. Lucien POMEDIO	<b><u>STE-RADEGONDE</u></b> -M. Michel COASSIN	<b><u>SERRES ET MONTGUYARD</u></b> -M. Pierre RICHIERO
<b><u>SINGLEYRAC</u></b> -M. Jean LACOTTE		

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance.

Adoption procès-verbal du 18/09/2017

Présentation par Madame Leclerc du SPASAD d'Eymet d'un projet de groupes « La convivialité à tout âge » de 20h30 à 21h00.

- 1-Propositions conditions de transfert des terrains de la Zone d'Activités Economiques de Singleyrac et décision du conseil communautaire,
- 2-Demande d'approbation de ces conditions par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres
- 3-Projet touristique du sud bergeracois : demande de subvention au titre du contrat de projet territorial
- 4-Projet touristique du sud bergeracois : demande de subvention au titre du FEADER
- 5-Demandes de subventions au titre du contrat de projet territorial pour les travaux de voirie 2016 et 2017
- 6-Autorisation signature convention de mise à disposition d'un adjoint administratif du CIAS

7-Autorisation signature convention de partenariat pour la mise à disposition de données numériques avec le Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire et Gestion des Risques

8-Questions diverses

---

Présentation par M. Chatelier, directeur du SPASAD d'Eymet, d'un projet de groupes « La convivialité à tout âge ».

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du 18/09/2017

1-Propositions des conditions de transfert des terrains de Zone d'Activités Economiques (ZAE) de Singleyrac et décision du conseil communautaire. Demande d'approbation de ces conditions par délibérations concordantes des conseils municipaux membres

Le président donne lecture des éléments suivants :

*Pour rappel dans le cadre des transferts de compétences, le **PRINCIPE** est celui de la mise à disposition gratuite et de plein droit de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice des compétences transférées (comme par exemple les écoles, la voirie etc).*

Cependant et **s'agissant du transfert de ZAE**, conformément à la loi NOTRE, après le transfert de la compétence obligatoire économie au 01/01/2017 les EPCI peuvent se rendre propriétaires des terrains au plus tard le 31/12/2017 s'ils veulent pouvoir revendre les lots de ces ZAE. **Cette dérogation** est juridiquement indispensable lorsqu'il y a encore des biens disponibles qui ont vocation à être revendus. Cette cession est impossible s'il s'agit d'une simple mise à disposition de droit.

Par délibération en date du 5/09/2017 le conseil municipal de Singleyrac propose les conditions suivantes, suite aux diverses réunions de la commission économie de Portes Sud Périgord :

Conditions financières et patrimoniales :

- Vente de deux lots encore disponibles d'une superficie globale de 21 ares 85 centiares à 5 € HT le m<sup>2</sup>, soit une somme totale de 10 925 € HT
- Paiement 50 % à la signature de l'acte de vente, le solde à la revente par la communauté
- Trois parcelles constituant la voie d'accès intérieure sont cédées sans compensation financière et seront intégrées dans la voirie communautaire.

Si le conseil communautaire émet un avis favorable, l'article L 5211-17 du CGCT (5<sup>e</sup> alinéa) demande que ces conditions financières et patrimoniales du transfert fassent l'objet **de délibérations concordantes** de la part de toutes les communes membres avant le 31/12/2017 (majorité qualifiée requise).

Pour information, si les parties ne s'entendent pas, la ZAE sera considérée comme mise à disposition, DE DROIT, à la CCPSP. Cette dernière ne pourra cependant pas vendre les lots restants (et la commune non plus puisque dessaisie).

Concernant les ZAE sur Eymet, aucun terrain n'est disponible, pas de « transfert de propriété », dans ce cas, c'est une mise à disposition **DE DROIT** (pas de délibération) qui suffit pour permettre la gestion de ces zones par la communauté.

La parole est donnée à M. Hervé Delage qui demande à M. Lacotte, Maire de Singleyrac, de faire un petit historique.

Cinq lots ont été créés vers les années 1980, et, dans le cadre d'une usine relais, 3 ont été rétrocédés. Il reste 2 lots viabilisés disponibles à la vente. Les parcelles constituant l'accès, viabilisé, sont proposées gracieusement (la commune a payé 7 000 € de travaux).

Ces deux lots sont à la vente depuis plus de quinze ans, M. Bailly s'interroge sur l'intérêt d'acquérir ces parcelles et l'attrait économique. Sont-elles couvertes à ce jour par le haut débit ?

Oui la commune bénéficie du passage de la fibre optique.

M. Hervé Delage reconnaît qu'il n'y a pas d'obligations de reprendre ces terrains, il est conscient de la difficulté, mais il s'agit de la seule zone d'activités économiques avec un portage public.

Avec la zone de Sigoulès qui arrive à saturation, cela pourrait présenter une opportunité. La commission économie n'était pas unanime mais a rendu un avis favorable.

Le président indique que le conseil doit se prononcer à la majorité simple, puis les communes avant le 31/12/2017 par délibérations concordantes.

Le maire d'Issigeac évoque des terrains non viabilisés, environ 8000 m<sup>2</sup>, existants sur la carte communale.

M. Hervé Delage répond qu'il s'agit davantage d'une réserve foncière, en l'état actuel, et qu'il conviendra d'en tenir compte à l'élaboration du PLUi.

M. Bétaille fait état de nombreux terrains en Zones d'Activités Economiques, dans le périmètre de la CAB, qui sont encore à la vente. Il rappelle les objectifs du SCOT de polarité et pôles secondaires.

Au moment de passer au vote, M. Jean Lacotte, Maire de Singleyrac, quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à la majorité, donne avis favorable** au transfert des terrains et participation financière. Délibération sera transmise à l'ensemble des communes membres pour avis, réputé favorable sans réponse dans le délai de trois mois à compter de la notification.

## 2-Projet touristique du Sud Bergeracois : demande de subvention au titre du contrat de projet territorial

Rappel : ce projet concerne la voie vélo entre Eymet et Issigeac, la création d'un chemin thématique sur la meunerie et la micro-signalétique des professionnels et zones économiques pour un montant total estimé de **115 000 € HT.**

*Pour mémoire, ajustement à prévoir au budget primitif 2018, de + 23 000 € pour arriver au TTC de 138 000 €.*

**Notifications ont été reçues** pour la **DETR** (20 % 23 000 €), et la **DSIL** (30 % 34 500 €).

Au vu de ces décisions attributives de subventions, il est nécessaire de solliciter le Conseil Départemental au titre du **Contrat de Projet Territorial** pour 15 %. Il est proposé le plan de financement suivant :

- |  |          |
|--|----------|
| • <b>Contrat de projet territorial 15%</b> | 17 250 € |
| • FEADER 15%                               | 17 250 € |
| • DETR 20%                                 | 23 000 € |
| • DSIL 30%                                 | 34 500 € |

- Autofinancement 20% 23 000 €
- TOTAL 115 000€ HT

### **Adopté à l'unanimité**

#### 3-Projet touristique du Sud Bergeracois : demande de subvention au titre du FEADER

Voir ci-dessus l'exposé. Il convient de solliciter le **FEADER** pour 15 %. Il est proposé le plan de financement suivant :

- **FEADER 15 %** 17 250 €
- Contrat de Projet Territorial 17 250 €
- DETR 20% 23 000 €
- DSIL 30% 34 500 €
- Autofinancement 20% 23 000 €
- TOTAL 115 000€ HT

### **Adopté à l'unanimité**

#### 4-Demandes de subventions au titre des contrats de projets territoriaux pour les travaux de voirie 2016-2017-2018-2019.

L'enveloppe globale communauté de communes du contrat de projet territorial pour les travaux de voirie est de 274 530 € pour 2016-2017-2018-2019 soit 68 000 € de subvention par an (25 %) pour un montant annuel éligible minimum de 272 000 € HT

Le Président propose de solliciter le conseil départemental pour les années 2016-2017-2018-2019 et demande autorisation de signer tous documents utiles.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 5-Autorisation de signature de convention de partenariat pour la mise à disposition de données numériques

Suite à l'utilisation du logiciel de cartographie fourni par l'ATD, il faut autoriser le président à signer la convention avec le Groupement d'Intérêt Public dans le cadre de données d'informations géographiques mutualisées. Toutes les communes ont accès à cet outil. **Avis favorable à l'unanimité.**

#### 6-Autorisation signature de convention de mise à disposition d'un adjoint administratif à temps non complet

Suite au transfert du service d'aide à domicile du CIAS vers le SPASAD, un adjoint administratif du CIAS est mis à disposition de Portes Sud Périgord depuis le 01/07/2017 pour des tâches administratives (saisie comptable, saisie de courrier, accueil) à raison de 21/35è. Il convient d'autoriser le président à signer la convention à intervenir avec le CIAS. **Avis favorable à l'unanimité**

Pour information, l'agent du Point Information Jeunesse, les agents du portage de repas et de la RPA, ainsi que deux personnels administratifs n'ont pas été transférés.

7-Création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet au 01/11/2017 et fermeture du poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.30.45

Un agent est nommé agent de maîtrise à temps non complet, au titre de la promotion interne, à compter du 01/11/2017. Il convient d'ouvrir ce poste, de fermer celui occupé précédemment et mettre le tableau des effectifs à jour. **Avis favorable à l'unanimité.**

8-Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet au 04/12/2017 et fermeture du poste d'adjoint d'animation.

Pour un changement de filière, après avis favorable de l'agent, il est nécessaire de fermer le poste existant d'adjoint d'animation de 5.41/35ème et créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet sur une même durée. **Adopté à l'unanimité.**

9-Questions diverses

-M. Pomédio demande où en est la distribution des bacs individuels à **ordures ménagères.**

Le président, en l'absence du vice président délégué, ne peut que rappeler ce qui a déjà été acté :

Le mode de collecte est resté le même, les circuits également.

Il est impératif que cette distribution se termine fin 2017, comme déjà annoncé. Un rendez-vous est en cours de programmation avec le SMD3 pour cette problématique et les futures orientations également.

Rappel est fait que le scénario 3 avait été retenu **en séance du 19/12/2016**, c'est-à-dire, collecte en mode robotisé avec bacs individuels et 15 **Bornes d'Apport Volontaire** (Eymet Bastide 6, Issigeac centre bourg 4, et 5 pour les communes qui le souhaitent). Ces 15 plates-formes vont nécessiter des travaux de génie civil qui pourraient être pris en charge par Portes Sud sous réserve d'obtention de subventions.

M. Lacotte demande si le SMD3 n'envisage pas à terme un taux unique « départemental » ?

Des questions suivent ensuite sur le vote des taux en 2018. Qui les votera ?

En l'absence de M. Triffe, le président ne souhaite pas entrer davantage dans le débat ; il posera ces questions au SMD3 lors de la prochaine rencontre et la question des ordures ménagères sera à l'ordre du jour du mois de décembre.

**Voirie** : le recrutement est en cours via le site du centre de gestion et le pôle emploi. Des panneaux directionnels sont encore en stock aux ateliers...Merci de bien vouloir les récupérer.

M. Nadal demande s'il est possible de finir l'entretien des voies.

Mme Chaise fait état des travaux de peinture au sol 2016 qui n'ont pas été correctement réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le secrétaire,



